



31/12/2020

Fonds d'Epargne Salariale

**GROUPAMA EPARGNE
PERSPECTIVE
ACTIONS
INTERNATIONALES**

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	5
Informations réglementaires	11
Comptes annuels	17
Bilan actif au 31/12/2020	17
Bilan passif au 31/12/2020	18
Hors bilan au 31/12/2020	19
Compte de résultat au 31/12/2020	20
Annexes	21
1. Règles et méthodes comptables	21
2. Evolution de l'actif net au 31/12/2020	24
3. Complément d'information	28
3.11. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	33
3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en eur	34
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	35
Caractéristiques de l'OPC (suite)	40

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 bis, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 1-3 place Valhubert – 75013 Paris

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES – 185, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Part 2, C - Code AMF : 990000117789

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Actions internationales "

Objectif de gestion : Le FCPE est un fonds nourricier de la SICAV de droit français G FUND WORLD VISION(R). Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis).

La performance du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES pourra être inférieure à celle de son maître, G FUND WORLD VISION(R), compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis).

Le FCPE est composé en totalité et en permanence des parts de l'OPCVM G FUND WORLD VISION(R) (action O) et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion de l'OPCVM maître.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions des pays développés et dans une moindre mesure, de la zone émergente, constituent l'univers d'investissement privilégié.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO-I (modifié en PERCOL-I).

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, excepté les jours fériés légaux.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscription sont à adresser, la veille du jour de valorisation, à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO, modifié en PERCOL-I.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale.

La catégorie de risque associée à ce fonds d'épargne salariale n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 6. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Politique d'investissement

En janvier 2020, c'est le sentiment qui prédomine sur les marchés avec l'émergence d'une épidémie meurtrière en provenance de Chine. L'OMC a tiré le signal d'alarme et le pays est désormais quasiment coupé du monde. Si l'impact humain reste pour le moment relativement incertain, le coût économique s'annonce astronomique. Usines fermées, mégapoles sous couvre-feu, toutes les chaînes de productions sont impactées puisque c'est l'atelier du monde qui est touché. La qualité des derniers chiffres macroéconomiques observés globalement n'a donc plus d'impact, le risque d'un « sudden stop » en Chine et pour certains secteurs clés industriels étant réel. Les opérateurs pétroliers ont observé une baisse de la demande chinoise de 20% fin janvier précipitant les cours autour de 50 USD pour le WTI.

Pourtant, les signes d'une reprise de la demande mondiale se concrétisaient : l'accord sino-américain signé le 15 janvier semblait plus ambitieux qu'escompté, le secteur manufacturier se redressait globalement, les perspectives de croissance mondiales s'amélioraient et, à l'exception de poches de vulnérabilités (en Inde notamment).

En Europe, aucun rebondissement de dernière minute n'a fait dérailler le Brexit. Vendredi 31 janvier, le Royaume-Uni a effectivement quitté l'UE. Les marchés seront désormais concentrés sur les accords sectoriels entre l'UE et le pays et par l'éventuel soutien monétaire attendu.

Sur le mois le MSCI World en EUR enregistre quand même une hausse de 2,38%, porté par des résultats T4 2019 de bonne tenue avec un bon taux de surprises positives et des marges qui résistent bien. Spécifiquement le secteur de la technologie affiche quelques belles surprises notamment Apple porté par l'iPhone 11, Microsoft et IBM tous deux portés par la demande dans les infrastructures IT Cloud.

De fait, le taux 10 ans US a baissé ce qui a favorisé les Utilities (+7,1% en EUR), l'immobilier (+2,3% en EUR). La technologie affiche une hausse de 4,7%. A l'opposé la baisse du pétrole pèse sur l'énergie (-7,8%). Les matériaux de base baissent de 4% sous l'effet Chine et les financières sont pénalisées par la trajectoire du taux 10 américain.

Au cours du mois, nous avons allégé Discover Financial et Cisco et renforcé Webster, Citigroup, Fidelity National Information Services ainsi que Teck Resources. En Europe, nous avons allégé Daimler et BT pour renforcer Enel et acheter Schneider.

Forte chute des marchés boursiers en février (MSCI World -7,9%, MSCI Europe -8,7%, MSCI Euro -8,3%).

Les indices ont été pénalisés par la propagation de l'épidémie de Coronavirus et les craintes d'une pandémie globale avec une forte correction la dernière semaine du mois dont 3 séances marquées d'une baisse supérieure à -3% ; du jamais vu depuis 2008 sur une semaine (DAX -13.17%, CAC -12.56%, FTSE 100 -11.68%). Le secteur manufacturier chinois, principal composant des chaînes d'approvisionnement pour de nombreuses entreprises européennes et américaines, devient vulnérable aux fermetures d'usines et possibles gels de productions. Les mises en quarantaine des employés en Chine, et possiblement préventives dans les autres pays, pourraient d'autant plus perturber le fonctionnement de l'économie. Les secteurs des Matières Premières Pétrole et Gaz restent les plus exposés à la contraction de la demande chinoise. Le secteur Voyages et Loisirs est le plus touché et souffre de la baisse significative du trafic passager depuis l'émergence de l'épidémie avec de nombreuses lignes aériennes entre la Chine et l'International qui ne sont temporairement plus opérées. Le secteur Banques fléchit en fin de mois avec les craintes d'une nouvelle baisse des taux. Les secteurs défensifs ont parfaitement joué leur rôle à l'instar des Télécoms et des Utilities. Apple a averti qu'il n'atteindrait vraisemblablement pas ses prévisions de résultats pour le trimestre clos à fin mars en raison de l'épidémie de coronavirus en Chine, qui affecte à la fois la production de l'iPhone et la demande pour ses produits. Microsoft a suivi lui aussi impacté essentiellement à travers son système d'exploitation Windows 10 installé sur les PC largement fabriqués en Chine.

Sur le plan du M&A, Alstom a signé un protocole d'accord avec Bombardier et son actionnaire Caisse de dépôt et placement du Québec pour racheter 100% de Bombardier Transport.

Dans ce contexte les secteurs défensifs tels que l'immobilier, les utilities et les services de communication ont surperformé alors que les financières, les industrielles et les matériaux ont sous performé.

Au cours du mois nous avons allégé United Airlines (significativement impacté par les limitations de déplacements) et renforcé Walmart et Amazon. Nous avons acheté Ecolab dans la Chimie US. En Europe, nous avons allégé Ageas, pénalisée par les taux bas, pour acheter Schneider Electric.

Au cours du mois de mars, la forte propagation du coronavirus et la guerre des prix du pétrole entre l'Arabie Saoudite et la Russie ont fortement pesé sur les marchés. L'accélération du virus en Europe puis aux US a

déclenché l'effondrement de toutes les places boursières et tous les indices ont clôturé le mois en baisse : MSCI World -13,2% en USD, S&P500 -12,5% en USD, Nasdaq -10% en USD, MSCI Euro -17,2%, CAC40 -17,2%, FTSE 100 -13,8%, DAX -16,4%, FTSE MIB -22,4%. Faute d'accord entre les pays membres de l'OPEP+ la chute des marchés a été amplifiée. Les membres n'ont pas réussi à convenir de réduction supplémentaire de production malgré les perspectives de baisse de la demande en pétrole. Le confinement total de près de la moitié de la population mondiale a des conséquences majeures sur l'activité des entreprises. Les marchés anticipent une forte contraction de l'activité économique et donc des résultats des entreprises. Le FMI prédit désormais une récession mondiale cette année à un niveau au moins aussi compliqué que pendant la crise financière de 2008/2009. Les différentes baisses globales des taux de la part des banques centrales (seule la BCE n'a pas baissé ses taux mais a ajouté une tranche supplémentaire de TLTRO III à -0,75% sous certaines conditions) et les plans de soutien de l'économie élaboré par les différents gouvernements (à des niveaux jamais vus historiquement) n'ont pas suffi à soutenir les marchés actions. Sur le mois, les secteurs défensifs ont surperformé le marché et les secteurs cycliques. Les incertitudes et les craintes d'une récession ont fait de la santé, la consommation courante et des télécoms des secteurs refuges avec leur caractère défensif. Les technologies de l'information, très sollicitées dans ce contexte limitent également leur baisse. Le secteur de l'énergie a fortement corrigé, impacté par la baisse du cours du baril. Les secteurs financiers, immobiliers, industriels et la consommation discrétionnaire ont également sous performé.

Dans ce contexte, nous avons cédé nos positions en United Airlines, Halliburton (services pétroliers) et Helmerich & Payne (équipements de forage) et renforcé Abbott Laboratories, Amazon, Apple et Nextera Energy (utilities).

En avril, alors qu'une grande partie du monde reste soumise à des mesures de confinement, les premiers chiffres du PIB du 1er trimestre 2020 fournissent un premier aperçu de l'étendue des dégâts. Le PIB s'est contracté de 4,8 % en rythme annualisé aux États-Unis, de 6,8 % sur un an en Chine et de 3,8 % trim/trim dans la zone euro (-5,8 % en France, -4,7% en Italie et -5,2 % en Espagne). La bonne nouvelle venant de Chine est que les exportations et la production industrielle se sont vite redressées après la levée des mesures de confinement ; en revanche, l'investissement et la consommation sont toujours en berne. Le confinement a commencé à être assoupli en Allemagne, en Autriche et dans certains États américains vers la fin du mois, et de nombreux pays doivent lever progressivement les restrictions, ou y réfléchir, à partir de début mai. Cela étant, un retour aux conditions d'avant le confinement semble encore loin d'être envisageable. Dans ce contexte, les gouvernements ont annoncé une série de nouvelles mesures. Les dirigeants européens se sont notamment mis d'accord des mécanismes d'aide économique supplémentaires à court terme. En raison de contraintes de capacités, les quotas de production historiques décidés par l'OPEP+ (9,7 mb/j) n'ont pas empêché les cours pétroliers de chuter en avril.

Sur le plan sectoriel, la consommation discrétionnaire, l'énergie (malgré la baisse du WTI) et les matériaux ont surperformé alors que les utilities, la consommation courante et les financières ont sous performé.

Au cours du mois nous avons renforcé Smurfit Kappa (emballage), JP Morgan et Canadian Natural Resources. Nous avons allégé Pfizer, Medtronic et SAP.

Le déconfinement s'est poursuivi au mois de mai, mais à des degrés divers en fonction des pays. Certains, comme l'Espagne, maintiennent la fermeture des commerces non essentiels, tandis que le Japon, dont la quarantaine était moins stricte, est revenu aux conditions qui prévalaient avant l'état d'urgence. L'impact du Covid-19 sur le PIB du T1 2020 a été révélé en Allemagne et au Japon, tandis que l'Italie a révisé à la baisse son chiffre à -5,3 % en t/t. Les taux à 10 ans ont baissé en raison de l'expansion du bilan des banques centrales, le Royaume-Uni procédant même à l'adjudication de sa première obligation à rendement négatif. En Allemagne, en revanche, le taux des Bunds a progressé au mois de mai, à la suite du jugement rendu par la Cour constitutionnelle à propos du programme d'assouplissement quantitatif de la BCE lancé en 2015. Le prix du baril de Brent a presque doublé pendant le mois de mai, à la faveur du quota de production de 1 million de barils/jour mis en place volontairement par l'Arabie Saoudite et du retour de la demande chinoise à ses niveaux d'avant la crise.

En mai le secteur technologique ainsi que les matériaux et l'industrie ont surperformé alors que le secteur immobilier, la consommation de base et l'énergie ont sous performé.

Dans ce contexte, nous avons renforcé Webster Financial et Canadian Natural Resources et acheté Bank Of America. Parallèlement, nous avons allégé Thermo Fischer Scientific, Gilead et Microsoft.

Les marchés actions poursuivent le rebond entamé au mois d'avril sur le mois de juin : MSCI World +1,3%, MSCI Europe +2,8% et MSCI Euro +4,9%. Les chiffres économiques meilleurs qu'attendus expliquent en

grande partie la vigueur du marché, avec de bonnes nouvelles sur la rapidité de la reprise économique malgré la crise sanitaire qui continue son développement, mais avec l'espoir de la commercialisation prochaine d'un vaccin contre le Covid-19. Aux Etats-Unis, le NASDAQ a atteint son plus haut historique le 23 juin. Sur le plan économique, le FMI a revu en baisse ses prévisions de croissance et prévoit désormais une contraction du PIB mondiale à -4,9% en 2020 (vs -3% avant) et une reprise en 2021 de +5,4% (vs 5.8% avant). Toutes les régions du monde devraient être en récession à l'exception de la Chine (+1%). Ce contexte de relative stabilité des indicateurs, couplé à de bons chiffres économiques a naturellement favorisé les valeurs cycliques : l'IT, la consommation discrétionnaire et les matériaux ont surperformé tandis que la santé, les utilities, l'énergie et la consommation courante ont déçu en juin.

Dans ce contexte, nous avons allégé Amazon, Equinix, Intel et Gilead. Nous avons renforcé Raytheon Technologies, Teck Resources et acheté Parker Hannifin.

En juillet, les publications de PIB du 2ème trimestre ont mis en évidence des reculs historiques : -32.9 % en glissement trimestriel (t/t) annualisé aux États-Unis et -12,1 % t/t dans la zone euro. Néanmoins, les données réelles et les enquêtes de conjoncture indiquent que la reprise est en cours, avec des dépenses de consommation presque revenues aux niveaux d'avant-crise. La croissance s'est élevée à 3,2 % sur un an au 2ème trimestre en Chine, où la production industrielle a renoué avec les niveaux d'avant-crise mais la consommation demeure en retrait. Le mois de juillet a aussi été marqué par un accord de mesures budgétaires dans l'UE (750 milliards EUR) et par des discussions aux États-Unis pour un nouveau plan de soutien à l'économie de l'ordre de 1 000 milliards USD. Du côté de la politique monétaire, la Fed, la BCE et la BoJ n'ont rien annoncé de nouveau. En ce qui concerne la crise sanitaire, le nombre de nouvelles contaminations a continué d'atteindre de nouveaux records aux États-Unis (Floride, Texas, etc.), une deuxième vague est apparue en Australie, et dans une moindre mesure au Japon, et quelques foyers localisés sont repartis en Europe (dans certaines régions d'Espagne, de Belgique, d'Allemagne et de France). À la suite de la flambée des nouveaux cas de COVID-19 aux États-Unis et des tensions grandissantes avec la Chine, le dollar s'est déprécié contre les principales devises en juillet, s'établissant à son plus bas niveau depuis 4 mois contre le yen et depuis 22 mois contre l'euro. Ces deux éléments ont également soutenu les prix de l'or et pesé sur les taux, affaiblis par ailleurs par la politique monétaire accommodante. Les actions américaines ont toutefois continué d'ignorer les mauvaises nouvelles, le S&P500 revenant sur son niveau d'avant-crise ; les actions européennes étant plus mitigées. Le prix du Brent a continué de s'inscrire en hausse grâce au rétablissement de la demande en pétrole.

Dans ce contexte, nous avons réduit Intel (abandon par Apple des CPU Intel pour leur propre CPU) et renforcé Micron et Nvidia.

En août, les ventes au détail aux États-Unis, de la zone euro et du Royaume-Uni dépassent déjà leurs niveaux d'avant la crise, tandis que la production industrielle demeure en retrait. À Jackson Hole, la Fed a annoncé un nouvel objectif d'inflation (2% en moyenne) ; la Banque d'Angleterre, quant à elle, a maintenu le statu quo en août. Aucun progrès n'est à signaler dans les discussions pour un nouveau plan d'aide budgétaire américain, pas plus que dans les négociations entre l'EU et le Royaume-Uni. Sur le front du Covid-19, le nombre de cas et de décès aux États-Unis semble en recul. En Europe, les contaminations augmentent en France et en Espagne, mais jusqu'à présent le nombre de décès demeure globalement stable, alors que les cas deviennent également plus nombreux en Corée du Sud. Le Japon et l'Australie voient également les contaminations diminuer à la suite d'une deuxième vague. Les marchés d'actions se sont inscrits en hausse au cours du mois grâce à de meilleures statistiques économiques, des annonces positives concernant les vaccins contre le Covid-19 et de politiques accommodantes des banques centrales, tirant le S&P500 à des niveaux record. Les données économiques favorables ont entraîné une progression des taux obligataires en août. Toutefois, les nouvelles contaminations aux États-Unis, la cible d'inflation revue de la Fed et l'incertitude liée aux élections ont affaibli le dollar face aux autres grandes devises.

Dans ce contexte, nous avons vendu Tabula Rasa Healthcare dans l'informatique de santé et renforcé CVS Healthcare (chaîne de pharmacies). Dans l'énergie, nous avons allégé Chevron, Exxon Mobil et acheté Schlumberger (services pétroliers).

En septembre, aux Etats-Unis, les incertitudes dominent sur la scène géopolitique, avec une nouvelle montée des tensions sino-américaines qui continuent de peser sur les marchés. En effet, D. Trump a annoncé de nouvelles restrictions commerciales plus strictes au géant des semi-conducteurs chinois SMIC. En outre, la FED a indiqué ne pas anticiper d'inflation susceptible de nécessiter un relèvement des taux d'intérêt avant au moins 2023. L'institution a par ailleurs revu à la hausse ses perspectives de croissance et table sur un recul du PIB américain de -3.7% en 2020 vs -6.5% anticipée en juin.

En Europe, la BCE a laissé ses taux inchangés et s'attend désormais à une récession un peu moins violente qu'anticipée auparavant dans la zone euro en 2020 (-8% vs -8.7% prévu en juin). Christine Lagarde a également souligné le bilan positif des mesures mises en place par l'institution. Cependant, les chiffres économiques témoignent d'un ralentissement net de l'économie de la zone euro. Les discussions sur le Brexit continuent d'occuper les devants de la scène politique en Europe. La tension est montée d'un cran ces derniers jours suite au projet de loi présenté par le gouvernement britannique contredisant le traité encadrant le Brexit. Les secteurs des utilities, de l'industrie et des matériaux ont sur performé . A l'inverse, les valeurs énergétiques, financières et les services de communication ont sous performé.

Au cours du mois, dans la santé, nous avons acheté Regeneron Pharmaceuticals, renforcé Centene (assurance santé) et allégé Gilead Sciences. Dans l'énergie, nous avons allégé Chevron et renforcé Schlumberger.

En octobre, L'activité se maintient à des niveaux très inférieurs à ceux d'avant-crise, et en Europe, les enquêtes de conjoncture sont ressorties en net retrait en raison de mesures de confinement. En politique, les négociations du Brexit ont repris mais des obstacles continuent d'entraver la finalisation d'un accord ; aux États-Unis, la course à la Présidence est entrée dans sa dernière ligne droite. Du côté des banques centrales, la BoJ et la BCE se sont abstenues d'intervenir à leurs réunions d'octobre, bien que les argentiers européens aient fait clairement allusion à de nouvelles actions à prévoir en décembre. La situation sanitaire s'est nettement dégradée en octobre. En Europe, le nombre de nouvelles contaminations quotidiennes dépasse largement les 20 000, et un record de nouveaux cas a été atteint outre-Atlantique vers la fin octobre. La deuxième vague oblige les gouvernements à de nouveaux confinements (plus ou moins stricts) en Allemagne, en France et en Irlande. Durant le mois, la hausse des contaminations au COVID-19 et l'affaiblissement des perspectives économiques ont tiré à la baisse les actions mondiales. Le dollar s'est déprécié face à l'euro, le yen et le yuan. Enfin, les cours du Brent ont baissé, en raison des craintes de diminution de la demande liées à la hausse des contaminations au COVID-19.

Sur la plan sectoriel, les utilities, les services de communication et les financières ont sur performé. L'énergie, les valeurs technologiques et la santé ont sous performé.

Au cours du mois, nous avons renforcé Apple et allégé T-Mobile et Microsoft. Nous avons également acheté Twilio (communications unifiées via le cloud).

Rebond spectaculaire des marchés financiers en novembre avec des performances record sur un certain nombre de marchés : CAC 40 (+20.1%), IBEX 35 (+25.1%) . Le S&P 500 affiche quant à lui une performance de +10.8%. Les marchés ont dans un premier temps profité des résultats des élections américaines avec la victoire de Joe Biden d'une part, mais un Sénat qui devrait rester républicain d'autre part. Par la suite, l'euphorie des marchés a été amplifiée par l'annonce des résultats préliminaires de Phase III positifs sur un vaccin contre le Covid-19 de la part de Pfizer et BionTech, puis celui de Moderna et dans une moindre mesure d'Astrazeneca. Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont jusqu'au 31 décembre pour trouver un accord et éviter un « No Deal » mais les négociations bloquent toujours sur les mêmes points.

Sur le plan sectoriel, l'énergie, les financières et les industrielles ont surperformé. Les utilities, la consommation courante et la santé ont sous performé.

Au cours du mois nous avons vendu CVS Health (entrée d'Amazon sur le marché de la pharmacie) et allégé Microsoft, Apple, Nextera Energy ainsi qu'Amazon et Thermo Fischer Scientific. Parallèlement, nous avons renforcé les financières (Bank of America, Webster Financial) et les industrielles (Parker Hannifin, Raytheon Technologies et CAE).

L'actualité de décembre a été contrastée, entre informations positives sur le front politique (ratification du Fonds de relance de l'UE, accord commercial entre Londres et Bruxelles, plan de soutien américain) ainsi que dans le domaine des vaccinations (les campagnes ont été lancées aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans l'UE) et mauvaises nouvelles concernant l'évolution de la pandémie (nouveaux records des contaminations et des décès aux États-Unis, nouvelles restrictions en Europe pour les fêtes et découverte d'une mutation au Royaume-Uni). A l'occasion des dernières réunions de politique monétaire de l'année, seule la BCE a instauré des changements en renforçant le PEPP de 500 milliards EUR et le prolongeant jusqu'à mars 2022. La Banque du Japon, la Fed et la Banque d'Angleterre ont quant à elles maintenu le statu quo. Depuis les annonces de vaccins efficaces en novembre, les marchés actions n'ont pas interrompu leur ascension, soutenus également par la posture accommodante des banques centrales. Le dollar a continué de s'affaiblir contre les autres grandes devises en décembre. Parallèlement, les taux ont continué de se replier fortement au Royaume-Uni sous l'effet de la découverte d'une mutation du virus et des nouvelles restrictions alors qu'ils ont rebondi aux

GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Etats-Unis. Les annonces positives sur les vaccins ont permis aux cours du Brent de franchir à nouveau la barre des 50 USD le baril pour la première fois depuis février.

Sur le mois les secteurs les plus performants ont été les matériaux, les technologies de l'information et la consommation discrétionnaire. A l'inverse, les utilities, l'immobilier et l'industrie ont sous performé.

Dans ce contexte, nous avons allégé Intel et Microsoft pour renforcer Apple et acheter Qualcomm.

Sur la période, la valeur liquidative est passée de 24,15 EUR au 31/12/2019 à 25,7 EUR au 31/12/2020. La performance de GEP Actions Internationales s'établit à +6,42% contre +6,33% pour l'indice de référence (le MSCI World clôture €, dividendes nets réinvestis).

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
G FUND - WORLD VISION R O	8 791 438,41	2 376 573,57

Changements intéressant l'OPC

24 Février 2020

- Nouveau dépositaire : Caceis Bank
- Mise à jour des frais et des performances à fin décembre 2019.
- Modification des commissions de mouvement perçues par le dépositaire pour le fonds maître de GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVES ACTIONS INTERNATIONALES

23 septembre 2020

- création d'une part (part 1) dédiée aux anciens salariés du groupe Groupama dont les frais de gestion seront à la charge des FCPE, le code AMF actuel devenant la part 2 dédiée aux salariés et retraités du Groupe, les frais de gestion de cette part restant à la charge des entreprises.

Frais de gestion

Votre OPC est nourricier de G FUND – WORLD VISION R. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à 1,64% de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant) pour la part 1.

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à 0,14% TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître) pour la part 1.

Votre OPC est nourricier de G FUND – WORLD VISION R. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à 0,14% de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant) pour la part 2.

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à 0,14% TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître) pour la part 2.

Parts	Total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice	Frais de gestion directs	Frais de gestion indirects *
Part 1	1,64	1,50	0,14
Part 2	0,14	0,00	0,14

* Représentant les frais courants du maître sur la même période

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une " commission de mouvement " intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Traitement des actifs non liquides

Chaque FIA présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque du FIA.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global du FIA ainsi que la typologie du FIA considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est Néant.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,70%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 105,83%.

REMUNERATIONS

1– Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2020, 108.6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
- Opérations
- Juridique
- Marketing
- Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs :
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion.
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière.
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :

GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

- ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
- ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019</i>	6 459 435 euros
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3è tiers)</i>	236 432 euros
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2è tiers)</i>	210 087 euros
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1er tiers)</i>	226 975 euros

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)</i>	7 822 602 euros
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	7 004 180 euros

GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
INSTRUMENTS FINANCIERS	23 478 565,90	15 065 836,58
OPC MAÎTRE	23 478 565,90	15 065 836,58
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
CRÉANCES	28 243,90	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	28 243,90	-
COMPTES FINANCIERS	42 115,09	96 076,01
Liquidités	42 115,09	96 076,01
TOTAL DE L'ACTIF	23 548 924,89	15 161 912,59

Bilan Passif au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	23 239 923,81	14 925 344,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	310 991,75	186 557,38
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 848,40	-17,37
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	23 548 067,16	15 111 884,82
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	857,73	50 027,77
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	857,73	50 027,77
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	23 548 924,89	15 161 912,59

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	-	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	419,53	17,08
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	419,53	17,08
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-419,53	-17,08
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	275 836,01	179 789,87
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	274 978,28	179 789,87
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-1 277,26	-17,08
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-1 571,14	-0,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-2 848,40	-17,37

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP est investi à 100% dans l'OPC maître.

► Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les titres détenus dans le portefeuille du FCPE FUND – WORLD VISION R sont évalués sur la dernière valeur liquidative du maître.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clés pour l'Investisseur (DICI).

Création d'une nouvelle part dédiée aux anciens salariés le 25/11/20

- création d'une part (part 1) dédiée aux anciens salariés du groupe Groupama dont les frais de gestion seront à la charge des FCPE, le code AMF actuel devenant la part 2 dédiée aux salariés et retraités du Groupe, les frais de gestion de cette part restant à la charge des entreprises.

GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Part 1 :

Frais Facturés au FCPE	Assiette	Taux	Prise en charge
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1,50% TTC	Par le Fonds
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC	Par le Fonds
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
Commission de surperformance	Actif net	Néant	-

Part 2 :

Frais Facturés au FCPE	Assiette	Taux	Prise en charge
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1,50% TTC	Par l'Entreprise
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC	Par le Fonds
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
Commission de surperformance	Actif net	Néant	-

GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Pour rappel, les frais de gestion du fonds maitre sont :

Action O :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,10 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS PART 1	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE part 2	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	15 111 884,82	8 226 576,34
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	13 556 428,56	6 657 280,47
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-7 116 769,40	-2 621 189,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	285 020,16	159 369,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 738,04	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-10,56	-67,20
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 717 528,88	2 689 932,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 473 133,98	2 755 605,10
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 755 605,10	-65 673,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 277,26	-17,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	23 548 067,16	15 111 884,82

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	13 556 428,56	6 657 280,47
Versements de la réserve spéciale de participation	1 008 864,49	389 705,42
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	2 460 391,40	1 999 255,91
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	991 176,95	378 938,93
Abondements de l'entreprise	1 771 187,91	1 119 343,60
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	7 324 807,81	2 770 036,61
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>74 289,23</i>	<i>47 796,80</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	7 116 769,40	2 621 189,06
Rachats	678 728,13	403 032,28
Transferts à destination d'un autre OPC	6 438 041,27	2 218 156,78

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	28 243,90
TOTAL DES CRÉANCES		28 243,90
DETTES		
	Frais de gestion fixe	857,73
TOTAL DES DETTES		857,73
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		27 386,17

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS PART 1		
Parts souscrites durant l'exercice	82 835,9939	1 645 650,20
Parts rachetées durant l'exercice	-1 486,4141	-29 642,52
Solde net des souscriptions/rachats	81 349,5798	1 616 007,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	81 349,5798	
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE part 2		
Parts souscrites durant l'exercice	531 112,8343	11 910 778,36
Parts rachetées durant l'exercice	-304 276,9787	-7 087 126,88
Solde net des souscriptions/rachats	226 835,8556	4 823 651,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	852 359,1642	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS PART 1	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE part 2	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS PART 1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	857,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE part 2	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			23 478 565,90
	FR0010891176	G FUND - WORLD VISION R O	23 478 565,90
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			23 478 565,90

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 848,40	-17,37
Total	-2 848,40	-17,37

	31/12/2020	31/12/2019
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS PART 1		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 393,16	-
Total	-2 393,16	-

	31/12/2020	31/12/2019
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE part 2		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-455,24	-17,37
Total	-455,24	-17,37

GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	310 991,75	186 557,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	310 991,75	186 557,38

	31/12/2020	31/12/2019
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS PART 1		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 111,09	-
Total	1 111,09	-

	31/12/2020	31/12/2019
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE part 2		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	309 880,66	186 557,38
Total	309 880,66	186 557,38

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	-	-	8 226 576,34	15 111 884,82	23 548 067,16
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS PART 1 EUR					
Actif net	-	-	-	-	1 639 410,88
Nombre de titres	-	-	-	-	81 349,5798
Valeur liquidative unitaire	-	-	-	-	20,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	-0,02
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE part 2 EUR					
Actif net	-	-	8 226 576,34	15 111 884,82	21 908 656,28
Nombre de titres	-	-	439 268,6635	625 523,3086	852 359,1642
Valeur liquidative unitaire	-	-	18,72	24,15	25,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-1,64	0,29	0,36

Capitalisation unitaire sur résultat à 0 pour les 5 exercices pour GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE part 2 EUR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
G FUND - WORLD VISION R O	EUR	1 839,36	23 478 565,90	99,70
TOTAL FRANCE			23 478 565,90	99,70
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			23 478 565,90	99,70
TOTAL Organismes de placement collectif			23 478 565,90	99,70
Créances			28 243,90	0,12
Dettes			-857,73	-
Comptes financiers			42 115,09	0,18
Actif net			23 548 067,16	100,00
<hr/>				
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE ACTIONS PART 1	EUR	81 349,5798		20,15
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSECTIVE part 2	EUR	852 359,1642		25,70

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux porteurs de parts du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS
INTERNATIONALES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte
Virginie GAITTE

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Part 1, C - Code AMF : 990000125919

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Actions internationales "

Objectif de gestion : Le FCPE est un fonds nourricier de l'OPCVM G FUND WORLD VISION(R). Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis).

La performance du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES pourra être inférieure à celle de son maître, G FUND WORLD VISION(R), compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis).

Le FCPE est composé en totalité et en permanence des parts de l'OPCVM G FUND WORLD VISION(R) (action O) et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion de l'OPCVM maître.

Objectif de gestion : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions des pays développés et dans une moindre mesure, de la zone émergente, constituent l'univers d'investissement privilégié.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, excepté les jours fériés légaux.

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO, modifié en PERCOL-I.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale

La catégorie de risque associée à ce fonds d'épargne salariale n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 6. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le fonds d'épargne salariale non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.